

SERVICES CIVIQUES AU CHRU DE TOURS : DEPUIS 2016, BIENTÔT PLUS DE 150 VOLONTAIRES

Le CHRU de Tours lance une nouvelle campagne de recrutement de volontaires en service civique, qui commenceront leurs missions au bénéfice des patients sur les différents sites, à compter du 1^{er} septembre 2021. Le cap des 150 volontaires accueillis en mission au CHRU sera alors franchi !

PLUS DE 150 VOLONTAIRES DEPUIS 2016

Depuis 2016, le CHRU accueille successivement, par session de 8 mois, 20 volontaires en service civique, dont le rôle est d'orienter et d'accompagner au mieux les patients sur les sites de Trousseau, Bretonneau et l'Ermitage, mais aussi le respect des gestes barrières au sein de l'établissement.

Depuis 2016, avec ce nouveau groupe, ce seront exactement 157 volontaires qui sont venus apporter leur jeunesse et leur soutien aux patients et visiteurs de l'hôpital, sur des missions qui se sont élargies au fil du temps.

Sur les 137 services civiques recrutés au CHRU depuis le 11/07/2016, 29 ont par la suite signé des contrats avec le CHRU. Parmi ces 29 personnes, 19 étaient encore en activité au sein de l'établissement au 1^{er} janvier 2021.



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Alors que 15 volontaires recrutés en janvier 2021 réalisent leur mission jusqu'à cet été, une nouvelle campagne de recrutement est en cours, avec différents postes à pourvoir à partir du 1^{er} septembre, pour une durée de 8 mois :

- > 2 postes au service de médecine aigue gériatrique : l'objectif principal de la mission est de favoriser le bien-être du patient durant son hospitalisation.
- > 2 postes au sein de l'EHPAD Ermitage : pour aider à la vie sociale et à l'animation dans un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes.
- > 16 postes à Bretonneau et Trousseau, pour orienter, accompagner le public et le sensibiliser aux mesures de prévention contre les épidémies.

Pour postuler : <https://www.service-civique.gouv.fr/missions>

LES SERVICES CIVIQUES AU CHRU DE TOURS

Venir à l'hôpital n'est jamais anodin et se sentir accueilli, c'est déjà aller un peu mieux.

Pour l'hôpital, prendre soin est une préoccupation constante, et ce à plusieurs titres :

- > Prendre soin des patients, c'est la mission première des professionnels hospitaliers ;
- > Mais c'est aussi prendre soin des professionnels en devenir qui, chaque année, durant leurs études, viennent nombreux apprendre leur métier à l'hôpital.

C'est fort de ces compétences que l'hôpital s'est engagé depuis 2016 dans l'accueil de jeunes volontaires.

.../...

Le Service civique n'est ni un emploi, ni un stage ou un dispositif d'insertion, c'est une mission au service de l'intérêt général qui s'appuie sur l'engagement.

Il ne s'agit pas pour les jeunes de se substituer aux personnels hospitaliers, car on ne demande pas aux volontaires de soigner, mais de prendre soin de tous ceux qui franchissent la porte de l'hôpital : malades, familles, visiteurs. À travers leur présence, le CHRU souhaite apporter encore plus de bienveillance et de cordialité dans la manière de recevoir et de soigner ses usagers. Au-delà du bénéfice pour les usagers, c'est aussi une initiative citoyenne auprès de jeunes du département, qui vont ainsi plonger dans l'univers hospitalier, et pour certains découvrir pour la première fois un milieu professionnel.



Qu'est-ce que le service civique ?

Engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, réglementé par la loi du 10 mars 2010, le service civique vise à « *renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif, en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée* ».

Le dispositif est ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il n'y a pas de conditions de diplôme, ni d'expérience professionnelle. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout.

Qui encadre le dispositif ?

Le dispositif est encadré dans le département par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui a délivré un agrément au CHRU.

Les jeunes volontaires sont suivis tout au long de leur mission par un tuteur et ils bénéficient d'un plan de formation adapté à leur mission.

Pour répondre aux exigences du dispositif, un partenariat avec l'association du *CREPI de Touraine* apporte un suivi aux jeunes volontaires sur leur projet d'avenir, afin de préparer au mieux leur insertion sociale et professionnelle à l'issue de leur mission au CHRU.

Quelles sont les spécificités d'un service civique au CHRU ?

Le CHRU propose aux volontaires un tutorat par un professionnel de l'établissement. Le tuteur accompagne le jeune sur son projet professionnel. Si ce dernier souhaite découvrir des métiers de la santé, le tuteur facilite sa rencontre avec des professionnels et lui propose des immersions dans des services.

Les jeunes sont-ils payés ?

Une indemnité de 473,04 euros par mois est directement versée au volontaire par l'État.

L'hôpital va-t-il continuer à accueillir des volontaires ?

Les retours d'expérience sur les différents sites de l'hôpital montrent que les missions assurées par les volontaires participent à l'amélioration des conditions d'accueil des patients, en complément de l'action des salariés et des bénévoles, sans s'y substituer pour autant.

Pour les jeunes eux-mêmes, le dispositif sert de tremplin pour affiner un projet professionnel, acquérir une première expérience, rebondir après un parcours scolaire interrompu... Construire un projet d'avenir dans lequel s'engager après sa mission hospitalière.

CONTACT PRESSE

Véronique Landais-Purnu - CHRU de Tours - Direction de la Communication

02 47 47 97 72 - 06 83 85 42 49 - v.landais-purnu@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr

